



FRÉDÉRIC MITTERRAND  
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

RENÉ RICOL  
COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*



Paris, le 1<sup>er</sup> février 2011

### **Signature de l'accord cadre relatif à la numérisation et l'exploitation des livres indisponibles du XX<sup>ème</sup> siècle**

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, René Ricol, commissaire général à l'investissement, Bruno Racine, président de la bibliothèque nationale de France, Antoine Gallimard, président du Syndicat national de l'Édition et Jean-Claude Bologne, président de la Société des gens de lettres, ont signé un accord-cadre traduisant la volonté de redonner une nouvelle vie, sous forme numérique, aux livres sous droits du XX<sup>ème</sup> siècle n'étant actuellement plus commercialisés en librairie. Un corpus de 500 000 livres pourra ainsi être numérisé et proposé à la vente à l'horizon de 5 ans.

Fruit d'une année de réflexions et de concertations, cet accord-cadre permet d'aborder une nouvelle phase dans la mise en œuvre de ce projet avec la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée dans les prochains mois. Il rappelle notamment que les livres numérisés au moyen des *Investissements d'avenir* seront exploités dans le cadre d'une gestion collective assurant aux éditeurs et aux auteurs, représentés à parité, une rémunération équitable dans le strict respect des droits moraux et patrimoniaux. Le code de la propriété intellectuelle sera modifié en conséquence.

La numérisation des livres sera effectuée à partir des collections du dépôt légal conservées à la Bibliothèque nationale de France. Celle-ci pourra conserver une copie numérique pour son usage propre. Le site Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>) présentera l'intégralité des références bibliographiques enrichies, avec une possibilité de feuilletage, et renverra à des sites marchands pour l'acquisition des livres numériques.

Le soutien financier de l'État s'inscrit dans le cadre du programme « développement de l'économie numérique ». Ce programme doté de 4,5 milliards d'euros est l'une des principales composantes des 35 milliards d'euros que le gouvernement mobilise pour les « investissements d'avenir ». Il inclut un volet de 750 millions d'euros visant à développer de nouvelles formes de valorisation et de numérisations des contenus culturels, scientifiques et éducatifs.

Contacts presse :

Cabinet de Frédéric MITTERRAND : 01 40 15 74 71

Cabinet de René RICOL : 01 42 75 64 43